[](https://www.kla.tv/12718)

Dans le piège des petits caractères

**Lisez-vous les petits caractères à chaque fois que vous achetez un nouvel appareil ? Si c'est le cas, il va de soi que ce qui suit ne peut pas vous arriver !
Si ce n'est pas le cas, alors attention : Dans cette bande dessinée, vous pouvez voir dans quels problèmes vous pouvez tomber en raison des petits caractères.**

Etant donné qu'un électro-sensible ne peut vivre que dans des endroits éloignés d’antennes de radio-téléphonie, il va dans un magasin d’électronique et achète au « Media Markt » un SoFlow I-Max T3+ pour son camping-car. Il s'agit d'une trottinette électrique pour adulte. Il a besoin de ce véhicule pour faire des achats réguliers dans un centre commercial qui se trouve à plusieurs kilomètres ; c'est pourquoi il achète le modèle le plus robuste qui est donc bien sûr aussi le plus cher.   
  
Comme le véhicule en état de marche a déjà été acheté et essayé à Noël, mais qu'il n'est réutilisé que les premiers jours de mai, le client entre dans une odyssée dont aucun vendeur ne l'avait averti – mais qui est écrite quelque part sous la forme d'une petite note d'accompagnement imprimée dans l’épais manuel d’utilisation. Bien que le client ait correctement chargé la batterie immédiatement après l'achat et souhaite la recharger au bon moment après quelques voyages, la trottinette électrique ne peut plus être rechargée, en aucun cas, sur aucune prise de courant dans le monde. Après des recherches approfondies, il découvre les petits caractères : Quiconque n'utilise pas le véhicule dans le délai préprogrammé inconnu qui lui a été caché au moment de l'achat doit se rendre chez le représentant défini afin que la batterie verrouillée électroniquement puisse être pour ainsi dire re-déverrouillée.   
  
(1:56 Texte du manuel, bordé de rouge) : Si la batterie n'est pas utilisée pendant une longue période, un mode de sauvegarde est activé. Dans ce cas, vous devez contacter un revendeur officiel pour réactiver la batterie.  
  
Alors, soit vous arrêtez là vos vacances, soit vous faites plusieurs kilomètres à pied pour chaque achat. Le client est bien obligé de se soumettre à la condition cachée et se dirige vers le seul distributeur possible dans tout le pays, à 50 km de distance. Cependant, là-bas on refuse par manque de temps de faire cette longue procédure. Trop d'appareils défectueux sont déjà sur la liste d'attente et certains clients attendent depuis des mois. On ne peut rien faire avant dix jours. Le client se tourne donc vers le centre commercial où il a acheté la trottinette électrique. Mais même là, il faudrait trois à quatre semaines pour déverrouiller le dispositif bloqué.  
  
Après avoir demandé en vain un appareil de remplacement pour les vacances déjà commencées, le client fait une deuxième tentative pénible afin de récupérer son argent. Selon la loi, toute entreprise est tenue de restituer immédiatement l'argent en cas d'erreur essentielle. Mais « Media Markt » ne veut rien savoir à ce sujet, parce qu'il a beaucoup trop d'appareils et qu’il ne peut pas s’amuser à lire tous les petits caractères ; ça, c'est la tâche du client... Hé bien, du coup, « Media Markt » se sort déjà bien de cette affaire… Le fabricant de I-Max T3+ bien sûr aussi, parce qu'il se réfère logiquement aux petits caractères dans l’épais manuel d’utilisation... Le client touché, cependant, est encore loin d'être tiré d'affaire. Parce qu'après un long et inutile combat, il sait maintenant qu'il ne reverra plus son véhicule avant trois à quatre semaines...  
  
Et puis voyons un peu comment se dérouleront ses prochaines vacances. Parce qu'il recommencera cette odyssée encore et encore quand le programme secret à l'intérieur de sa trottinette frappera à nouveau. Bien sûr, cela n'arrivera que quand le client campera dans un endroit isolé ou lors de voyages d'affaires où il est dépendant de cette trottinette. Il pourra alors méditer lui-même sur ce qui l’énerve le plus : les vacances gâchées, les jours de tracas, les nombreux kilomètres, l'argent perdu..., les voyages d'affaires compromis à l'avenir... ou tout simplement les nerfs affectés par ce piège des petits caractères...   
  
Êtes-vous également tombé dans les pièges des petits caractères ? Écrivez-nous votre histoire en mots-clés courts, donnez les noms – nous la transmettrons.  
Sinon, nous recommandons à nos téléspectateurs de rendre leurs vacances un peu plus rationnelles à l'avenir, par exemple en étudiant tous les petits caractères de ces innombrables et épais modes d'emploi. Faites attention à l'avance aux engins à propulsion électrique, afin que vous ne subissiez pas un jour le même sort que le client de cette histoire. Car lui, au moins, dès qu’il entendra le nom de Media Markt, il dira comme leur slogan publicitaire : « Je ne suis quand même pas bête. »

**de is.**

**Sources:**

Témoignage

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#DessinsAnimes - animés - [www.kla.tv/DessinsAnimes](https://www.kla.tv/DessinsAnimes)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.